N° 1998-2531 - domaine et administration générale + déplacements et voirie + environnement, propreté, eau et assainissement + urbanisme, habitat et développement social - Marchés communautaires attribués à la société Espaces verts Tarvel - Approbation de deux avenants collectifs de substitution au bénéfice des sociétés Grands travaux d'espaces verts et Arbres et phyto - Avenants - Secrétariat général - Service des marchés publics -

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 février 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre d'une réorganisation du groupe Tarvel, la société Espaces verts Tarvel a fait l'objet d'une scission au profit des autres sociétés du groupe, parmi lesquelles Grands travaux d'espaces verts et Arbres et phyto. La société Espaces verts Tarvel a, de fait, été dissoute le 1er janvier 1998.

Ses différentes branches d'activités se répartissent désormais comme suit :

- la création d'espaces verts est transférée à la société Grands travaux d'espaces verts,
- l'élagage, le soin des arbres et le traitement phytosanitaire sont transférés à la société Arbres et phyto.

Le siège social de ces dernières est situé 6, rue Maximilien de Robespierre - 69120 Vaulx en Velin et leur avis de création a été publié au journal d'annonces légales Les Petites Affiches lyonnaises du 14 au 17 décembre 1996.

Le transfert à la société Grands travaux d'espaces verts comporte plusieurs marchés conclus avec notre établissement et qui ne sont pas encore soldés :

- marchés suivis par la direction de la voirie :

*** 960 040 W :** taille et traitement des arbres - centre-nord - lot n° 4 - (en groupement avec Pothier élagage),

*** 960 198 S :** fournitures, plantations, entretien courant des arbres - lot n° 6 - (en groupement avec Proton),

*** 971 064 E :** Vaulx en Velin - grand projet urbain - quartier "les Grolières" - voie nouvelle - lot n° 2 - plantations ;

- marchés suivis par le département développement urbain - service de l'urbanisme opérationnel :

*** 960 887 R :** Dardilly - aménagement de la place et d'un carrefour giratoire - lot n° 1 - plantations,

*** 960 888 S :** Dardilly - aménagement de la place et d'un carrefour giratoire - lot n° 2 - arrosage,

*** 971 138 K :** Vaulx en Velin - quartier de la Grappinière - DSU - aménagement espace public - lot n° 2 - plantations ;

- marché suivi par le département développement urbain - service espace public :

*** 960 840 Q :** Lyon 9° - aménagement de la place Ferber - lot n° 2 - espaces verts ;

- marchés suivis par la mission grands projets :

*** 931 205 D :** BPNL - échangeur d'Ecully - aménagement paysager du talus de la Vernique,

*** 960 859 L :** BPNL - Caluire et Cuire - mise en oeuvre de terre végétale sur la rive droite du Rhône - (en groupement avec ELTRA),

*** 960 860 M :** BPNL - aménagement des berges de la rive droite du Rhône - travaux de plantations - (en groupement avec Laquet).

Le transfert à la société Arbres et Phyto comporte plusieurs marchés conclus avec notre établissement et qui ne sont pas encore soldés :

- marché suivi par la direction de la voirie :

*** 960 039 V :** taille et traitement des arbres, centre-"est" - lot n° 3 - (en groupement avec TEP Escoffier) ;

- marchés suivis par la direction de la propreté :

*** 960 089 Z :** désherbage sur le territoire de la communauté urbaine de Lyon - lot n° 2 - PEX 3,

*** 960 092 C :** désherbage sur le territoire de la communauté urbaine de Lyon - lot n° 4 - PEX 5.

Ces avenants ne changent en rien les autres clauses des marchés sus-visés.

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a donné un avis favorable à la conclusion de ces avenants le 16 février 1998 ;

B - Propose d'accepter ces avenants et de l'autoriser à les rendre définitifs ;

C - Précise que ces avenants prendront effet au 1er mars 1998 ;

Vu lesdits avenants ;

Vu l'avis de création publié au journal d'annonces légales Les Petites Affiches lyonnaises du 14 au 17 décembre 1996 ;

Ouï l'avis de ses commissions domaine et administration générale, déplacements et voirie, environnement, propreté, eau et assainissement et urbanisme, habitat et développement social ;

DELIBERE

Accepte ces avenants, lesquels seront rendus définitifs

Ces avenants prendront effet au 1er mars 1998.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,